



VOTRE PARCOURS DE PRISE EN CHARGE

1 J'ai rencontré le chirurgien.

Pour les personnes sous mesure de protection : j'informe rapidement mon tuteur et complète les documents avec lui.

2 Je vois l'anesthésiste en consultation, si l'intervention le nécessite.

Après la consultation avec le chirurgien, on me fixe un rendez-vous avec l'anesthésiste. Lors de cette consultation, je lui remettrai :

- # le questionnaire pré-anesthésique complété,
- # les ordonnances de mes traitements en cours,
- # ma consultation d'anesthésie.

3 Je réserve mon séjour : Tél. 04 76 76 50 61 – Fax 04 76 76 87 15 – gestionhospitalisation@chu-grenoble.fr

Je me rends au bureau des entrées (rez-de-chaussée haut, hall Belledonne) pour faire mon dossier d'admission.

Pour cela, j'ai besoin de présenter les pièces suivantes :

- # pièce d'identité,
- # carte vitale,
- # prise en charge de la mutuelle à faxer au 04 76 76 72 34 (gestion des hospitalisations)
- # code DMT 181 (sauf endoscopie code DMT 146)
- # toute autre pièce justificative (carte de CMU, déclaration d'accident de travail, etc.).

4 Je me présente à l'Unité de Chirurgie Ambulatoire (7^e étage unité L, hall Chartreuse) à l'heure qui m'a été indiquée.

La veille de mon intervention*, je serai contacté(e) par téléphone par un(e) infirmier(ère) de l'UCA pour m'informer de l'horaire d'entrée, des consignes pour mon séjour et de ma prise en charge (*contact le vendredi pour une hospitalisation le lundi).

PASSEPORT

VOTRE PASSEPORT AMBULATOIRE

Votre passeport ambulatoire comporte tous les documents indispensables à votre prise en charge. Il doit être présenté chaque fois que vous venez à l'hôpital.

1 Je complète les imprimés et formulaires fournis par le secrétariat :

- # l'imprimé de désignation de la personne de confiance,
- # le ou les consentements éclairés.
- # les documents pour les patients mineurs/sous tutelle/protégés (voir au dos)

2 Je joins les éléments médicaux :

- # les ordonnances de mes traitements en cours,
- # les résultats d'examens demandés.

PATIENTS MINEURS

● Avec autorité parentale :

- # Carnet de santé de l'enfant,
- # Copie de la carte d'identité de l'enfant si existante,
- # Copie de la carte d'identité des deux parents,
- # Copie du livret de famille,
- # Autorisation d'opérer et d'anesthésier signées des deux parents,
- # Présence d'au moins un parent à la journée en permanence dans l'unité,
- # Présence des deux parents pour la sortie si l'enfant est âgé de - de 10 ans.

● Avec autorité du représentant légal :

- # Carnet de santé de l'enfant,
- # Copie de la carte d'identité de l'enfant si existante,
- # Copie de la carte d'identité du représentant légal,
- # Copie du jugement de délégation de l'autorité parentale légale si existant,
- # Autorisation d'opérer et d'anesthésier signées du représentant légal,
- # Présence du représentant légal à la journée en permanence dans l'unité,
- # Présence du représentant légal pour la sortie.

PATIENTS SOUS TUTELLE

● Documents nécessaires avant hospitalisation :

- # Autorisation d'opérer signée de la personnes sous tutelle elle même si capable de prendre la décision,
- # Si la personne sous tutelle n'est pas en capacité : fournir un certificat médical attestant qu'elle n'est pas en capacité de prendre la décision,
- # Autorisation d'opérer signée par le tuteur,
- # S'il y a atteinte à l'intégrité physique (amputation) : il faut l'autorisation du juge et non du tuteur.





MON INTERVENTION EN CHIRURGIE AMBULATOIRE PAS À PAS



Plusieurs jours avant

PLUSIEURS JOURS AVANT MON INTERVENTION

- Je réalise les examens complémentaires éventuels (bilans, ECG, etc.).
- J'achète le matériel prescrit par le médecin (médicaments, bas de contention, etc.).
- Je prévois une personne pour me raccompagner après l'intervention (en voiture).
- Selon la recommandation du chirurgien et de l'anesthésiste, je prévois une personne qui restera avec moi la nuit suivant l'intervention.

J -1

LA VEILLE DE MON INTERVENTION

- Je me coupe les ongles et j'enlève le vernis à ongles (mains et pieds).
- J'enlève mes bijoux et piercings que je ne remettrai qu'à mon retour à domicile après l'intervention.
- Le soir, je prends une douche et un shampoing avec le savon antiseptique (corps et cheveux) suivant la technique expliquée sur le fascicule.
- Si d'autres soins pré-opératoires (dépilation, préparation colique, etc.) m'ont été demandés par les médecins, je les réalise en respectant les consignes données.
- Je ne bois pas d'alcool, ne fume pas et ne prends pas de stupéfiant.
- Je vérifie que mon passeport ambulatoire est complet (les résultats d'exams doivent être dedans).
- Je prends uniquement les médicaments autorisés par les médecins (somnifère, pilule, etc.).



Jour J

LE JOUR DE MON INTERVENTION

Avant mon départ pour l'hôpital :

- Je prends une douche pré-opératoire avec le reste du savon antiseptique.
- Si d'autres soins pré-opératoires m'ont été communiqués par les médecins, je les réalise en suivant les consignes données.
- Je me lave les dents normalement.
- Je m'habille avec des vêtements amples et des chaussures adaptées si la pose d'un pansement volumineux est prévue.
- Je suis scrupuleusement les consignes données, notamment pour le jeûne.
Attention pour respecter un jeûne, il ne faut pas fumer, ni mâcher de chewing-gum, ni avaler de bonbons, ni manger, ni boire quoi que ce soit.
- Je laisse tout objet de valeur à mon domicile.
- J'apporte mes ordonnances et mes médicaments.





Mon arrivée à l'hôpital :

- Je me présente à l'heure à laquelle j'ai été convoqué(e) à l'Unité de Chirurgie Ambulatoire, sans maquillage, bijou, piercing, objet de valeur, et avec mon passeport ambulatoire complet.
- Je suis accueilli(e) par l'équipe soignante qui s'assure que j'ai respecté toutes les consignes pré-opératoires avant de me prendre en charge.
- Avant d'aller au bloc opératoire, je retire prothèses auditives, appareils dentaires, lunettes et lentilles de contact.

Après mon intervention :

- Vous devez impérativement être accompagné(e) lors de la sortie. Si vous avez bénéficié d'une anesthésie, vous ne pourrez pas conduire.**

Après ma sortie

APRES MA SORTIE DE L'HOPITAL

- Pour ma sécurité et mon confort, je respecte ces consignes pendant les 24 heures qui suivent l'intervention :
 - je ne conduis pas,
 - je me repose,
 - je prends des repas légers et sans alcool,
 - je prends les médicaments prescrits,
 - je ne prends pas de décision importante.

Dans le cadre du suivi, je recevrai un SMS le lendemain de ma sortie. En fonction du besoin identifié, je pourrai être rappelé(e) par une infirmière de l'unité de Chirurgie ambulatoire qui identifiera les actions à mettre en place.

En cas de doute ou de question, l'équipe médicale et soignante demeure à votre disposition pour y répondre.



Votre parcours en chirurgie ambulatoire en vidéo :
<https://youtu.be/e8v65ujWfVI>

